



Accréditation, Appels et Audits

Accréditation

Le Conseil canadien du porc, en collaboration avec les agences provinciales responsables du programme AQC^{MD}, a développé un nouveau système de gestion de façon à continuer à améliorer la fourniture de services associés au programme AQC^{MD}. Une nouvelle terminologie accompagne ce nouveau système de gestion.

Un des nouveaux termes a trait à la validation. Le processus complet (les arrangements pris pour la validation, la validation elle-même, et la soumission et la révision du rapport de validation) est maintenant appelé «Accréditation». Le terme «validation» continuera de faire référence à la révision des registres et installations directement à la ferme par un valideur du programme. Lorsqu'une ferme aura complété avec succès le processus de validation et gagné sa reconnaissance par le programme, cette ferme sera désignée par le terme «ferme accréditée». Les producteurs, valideurs et autres intervenants de l'industrie commenceront à entendre et à voir l'utilisation de ce terme et d'autres nouveaux termes en relation avec le programme.

Appels

À l'occasion, un producteur sera insatisfait du résultat du processus d'accréditation. Afin de régler ces cas, le programme AQC^{MD} offre la possibilité aux producteurs d'en appeler de la décision d'accréditation émise par l'Administrateur provincial du programme.

Les producteurs peuvent en appeler de la décision d'accréditation, par écrit, auprès de leur Administrateur provincial du programme. Ce document écrit doit comporter les éléments suivants : nom du producteur, valideur, date de la validation et raisons spécifiques pour l'appel, y compris le ou les questions pertinentes du *Cahier d'évaluation de la qualité à la ferme*.

Toutes les demandes d'appel seront traitées par un comité provincial des appels. Si le cas ne peut

être réglé au plan provincial, l'appel sera acheminé au Comité national des appels AQC^{MD}.

Audits

Un système de gestion a été implanté pour l'administration du programme AQC^{MD}. Ce nouveau système intègre une capacité à vérifier les accréditations de fermes AQC^{MD}. «Accréditation» est le terme utilisé pour le processus de validation et de reconnaissance d'une entreprise agricole au sein du programme AQC^{MD}.

Les audits porteront sur les activités des agences provinciales et nationale du programme, de même que sur le processus d'accréditation. Dans le même ordre d'idées, un certain nombre de producteurs accrédités de chaque province seront choisis au hasard pour faire partie de ce processus d'audit.

Les producteurs sélectionnés pour la portion à la ferme du processus d'audit du programme seront contactés : on les avisera de leur sélection, on prendra des arrangements avec eux pour la visite d'audit et pour s'assurer que le vérificateur est au courant de toute exigence de la ferme en matière de biosécurité. L'audit sera mené par l'Administrateur provincial du programme.

Les producteurs ne peuvent refuser de participer à un audit, mais peuvent retarder une visite à cause de la santé du troupeau ou pour des questions personnelles (maladie ou autre). Un refus de participer à un audit résultera en la perte du statut «accrédité» pour l'entreprise agricole.

Il n'y aura aucuns frais pour le producteur, mais il faudra la participation du gérant et du personnel de la ferme lors de l'audit, comme c'est le cas pour la validation. Ces audits à la ferme sont menés dans le but de s'assurer que les validations se déroulent comme l'exige le programme AQC^{MD} et de façon uniforme dans tout le pays. Cette activité nous permettra d'évaluer et d'améliorer notre système.